RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

STATUTS DE LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE (SASU)

Article 1 :

Forme Il est créé une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) régie par les présents statuts et les dispositions légales en vigueur.

Article 2 : Dénomination

La dénomination de la société est : 2L Strategy

Article 3 :

Objet La société a pour objet :

- Le conseil aux entreprises en stratégie de développement, marketing, gestion, management et rentabilité ;
- L'accompagnement opérationnel, audit, formation et création d'outils de pilotage et de procédures internes.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé au : 2, square Raymond Aron, 35000 Rennes

Article 5 : Durée

La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Article 6 : Capital social

Le capital social est fixé à 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées.

Article 7 : Présidence

La société est dirigée par un(e) Président(e) : Lila ROSSI, née le [redacted] demeurant au [redacted]

Article 8 : Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 9 : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation du résultat sur proposition du Président.

Article 10 : Rémunération du Président

Le Président exercera ses fonctions sans rémunération.

Article 11 : Approbation des comptes

Les comptes sont approuvés chaque année par l'associé unique dans les six mois de la clôture.

Fait à Rennes, le 5 juillet 2025

Signature : Lila ROSSI Présidente et associée unique

